



Plateforme Electorale des OSC du Bénin

"Citoyen, Veille et Contribue"

Coordonnée par



ELECTION PRESIDENTIELLE 2021

MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE

Salle de Situation Électorale

Déclaration de 11h

Dans le cadre de la présidentielle du 11 avril 2021, la Plateforme électorale des OSC du Bénin avec le soutien de ses différents partenaires a statistiquement déployé 1470 observateurs sur toute l'étendue du territoire national dont 546 au niveau des arrondissements pour l'observation de la veille, du jour et du lendemain du scrutin. Ils couvrent 1470 postes de vote ciblés pour le suivi des enjeux de violence électorale et de participation du scrutin à travers une Salle de Situation Electorale (SSE).

A 10h00 minute, soit après 3h de vote, les résultats des observations traitées et analysées par les différentes chambres de la Salle de Situation Electorale (SSE) se présentent comme suit :

- **De la présence des 3 membres du poste de vote à l'ouverture :** des retours faits par 505 observateurs sur 1470 déployés, il ressort que dans 7,53% des postes de vote (PV), les 3 membres ne sont pas présents. C'est le cas par exemple du PV02 du centre de vote du CEG Biro, commune de Nikki dans le Borgou,
- **Du démarrage des opérations de vote à 7h :**

Il ressort des rapports émanant de 693 observateurs de terrain que 54,74% des postes de vote n'ont pas pu démarrer effectivement à 7h comme le prévoit le code électoral. Le vote ne se déroule pas sur toute l'étendue du territoire. Par exemple, à Savè aucun poste de vote n'est encore ouvert dans les 03 arrondissements urbains. C'est également le cas dans la commune de Bantè, précisément dans les arrondissements de Gouka, Koko, Agoua et Akpassi où il règne un calme plat et où on n'observe que les patrouilles des policiers et militaires. Du matériel de vote y a été envoyé mais n'a pu être déployé dans les différents centres de vote. A Tchaourou centre aussi, aucun poste de vote n'est encore ouvert. Cependant, des ouvertures de postes de vote ont été observées avant 7 heures. C'est le cas du PV01 du

centre de vote EPP Guèmè dans l'arrondissement de Damè, commune de Toffo.

○ **De la sécurité et des conditions dans les centres au démarrage**

Les informations du terrain reçues de 608 observateurs sur les 1470, il revient que dans 36,02 % des PV observés, les agents des forces de Défense et de Sécurité n'étaient pas présents à l'ouverture des postes de vote. C'est le cas par exemple du centre de vote Place publique TEFOU-ME dans le quartier ANGARADEBOU de l'arrondissement de Djougou2.

Des activités ou signes de campagne sont signalés ce jour du scrutin comme dans le quartier de Nouari dans l'arrondissement de Dassari dans la commune de Matéri dans l'Atacora. C'est également le cas des arrondissements de Apro-Misséréte et Gbédji (commune d'Apro-Misséréte).

○ **Alertes/incidents et réponses données aux alertes**

Les incidents reçus sont entre autres relatifs à l'absence des forces de sécurité (à Banikoara, Pèrèrè), du matériel de vote et des membres des postes de vote dans certains centres de vote (à Madoga, commune de Matéri dans l'Atacora).

En ce qui concerne l'absence des forces de sécurité, les initiatives menées par la Salle de Situation Electorale ont rapporté l'information que les responsables des forces de sécurité ont opté pour la patrouille du fait de l'insuffisance de personnel.

Quant à l'absence de matériel de vote, la Salle de Réponse a contacté les membres de la CENA sur le terrain pour sa résolution.

○ **Avis sur la participation 10H** (vote par dérogation, proportion de femmes)

○ **Respects des mesures covid-19**

Dans presque tous les départements du pays certains centres/postes de vote (12,56%) n'ont pas de dispositif de lavage des mains ou de gel hydro-alcoolique.

Recommandations

- **A la CENA**

- S'assurer de la disponibilité en quantité suffisante du matériel de vote et de la qualité de celui-ci
- **Aux forces de sécurité et de défense**
- Garantir la sécurité du déroulement du scrutin, des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire.
- **A la presse nationale et internationale :**
- Éviter de publier des informations qui pourraient envenimer la tension et les violences déjà observées sur le terrain.
- **A la population**
- Garder son calme;
- Éviter tout recours à la violence pour la préservation de la paix et de la cohésion sociale ;
- Éviter d'entraver la libre circulation des personnes et des biens
- Respecter strictement les mesures barrières contre la Covid-19 prévues par la CENA pour la sécurité collective.

Fait à Cotonou, le 11 avril 2021
La Salle de Situation Électorale,
Le Président

